

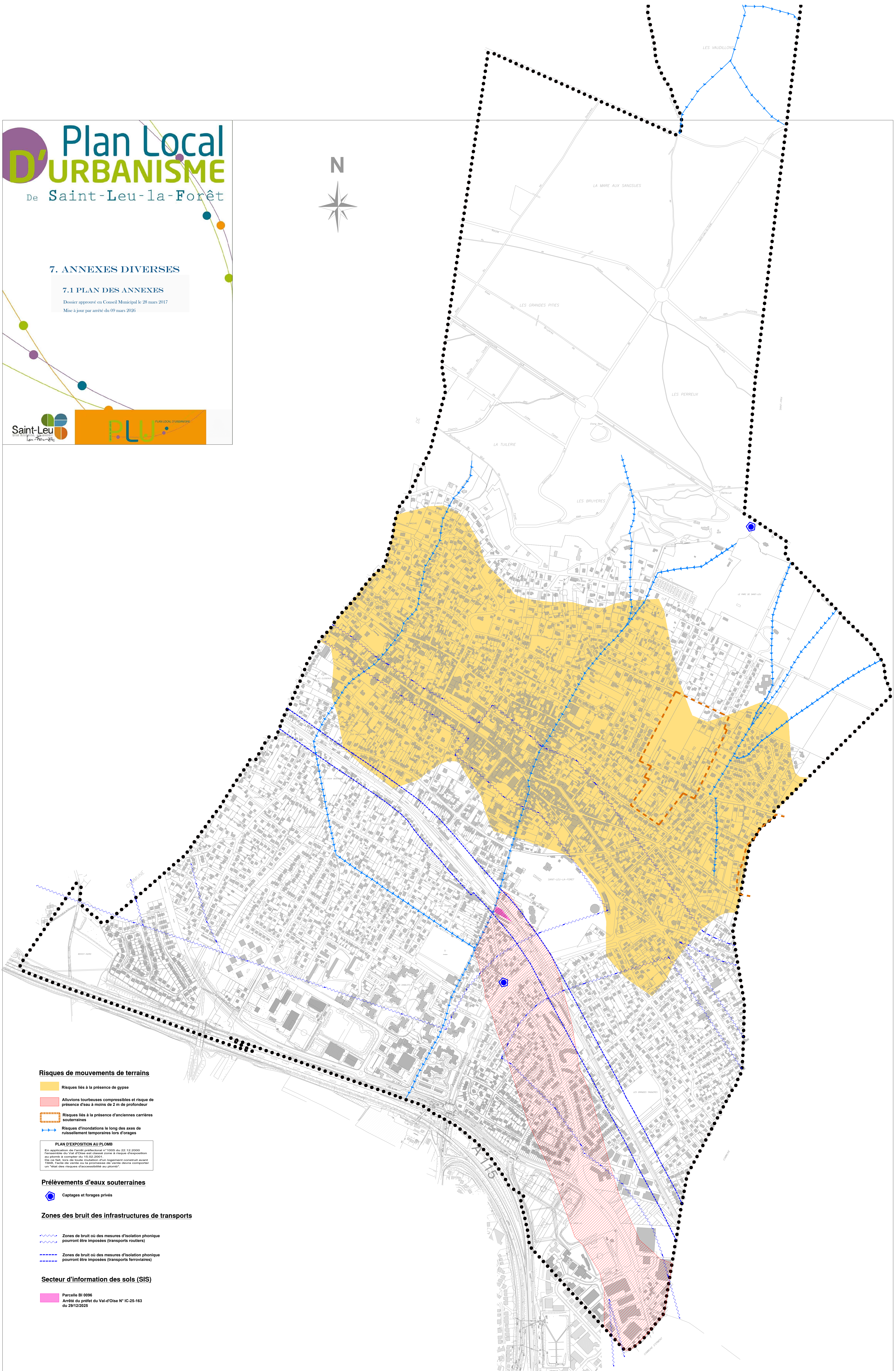
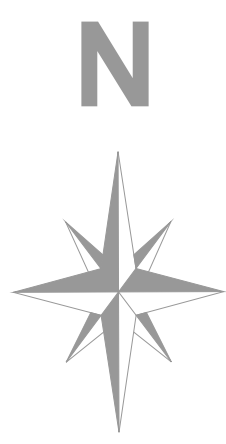
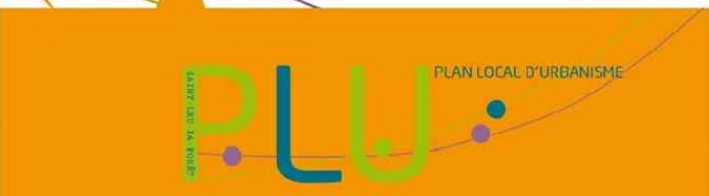
# Plan Local D'URBANISME

de Saint-Leu-la-Forêt

## 7. ANNEXES DIVERSES

### 7.1 PLAN DES ANNEXES

Dossier approuvé en Conseil Municipal le 28 mars 2017  
Mise à jour par arrêté du 09 mars 2026



#### Risques de mouvements de terrains

- Risques liés à la présence de gypse
- Alluvions tourbeuses compressibles et risque de présence d'eau à moins de 2 m de profondeur
- Risques liés à la présence d'anciennes carrières souterraines
- Risques d'inondations le long des axes de ruissellement temporaires lors d'orages

#### PLAN D'EXPOSITION AU PLOMB

En application de l'arrêté préfectoral n° 10019 du 22-12-2000 l'ensemble du Val d'Oise est classé zone à risque d'exposition au plomb à compter du 15-02-2001.

Où qu'il soit, tout nouveau logement ou logement construit avant l'entrée en vigueur de la présente loi devra comporter un "état des risques d'accèsibilité au plomb".

#### Prélèvements d'eaux souterraines

- Captages et forages privés

#### Zones des bruit des infrastructures de transports

- Zones de bruit où des mesures d'isolation phonique pourront être imposées (transports routiers)
- Zones de bruit où des mesures d'isolation phonique pourront être imposées (transports ferroviaires)

#### Secteur d'information des sols (SIS)

- Parcelle BI 0096  
Arrêté du préfet du Val-d'Oise N° IC-25-163 du 28/12/2025